

Enseignement supérieur

Le « Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain » récompensera les meilleurs travaux sur l'enseignement

L'ARES lance aujourd'hui, en collaboration avec le journal *Le Soir*, le « Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain ». Ce prix récompensera les étudiants ayant produit une étude ou une recherche innovante sur l'enseignement ou l'éducation. **Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, assurera la présidence du jury.

L'ancien président du conseil d'administration de l'ARES (2014-2017), le **ministre d'État Philippe Maystadt**, s'est largement investi dans le développement et l'amélioration du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement dans les dernières années de sa vie. Il avait notamment fait le constat que **les travaux des étudiants et des doctorants** de l'enseignement supérieur constituaient **des ressources précieuses**, mais que ceux-ci étaient parfois **trop peu utilisés** et valorisés.

Durant l'année 2017, Philippe Maystadt et l'administrateur de l'ARES, **Julien Nicaise**, avaient donc fait émerger l'idée de **créer une série de prix récompensant les travaux d'étudiants portant spécifiquement sur l'enseignement**. Cette idée originale se concrétise aujourd'hui et c'est en toute logique qu'il a été décidé de l'intituler « **Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain** » en son hommage, pour **saluer son engagement pour l'enseignement** et sa volonté d'anticiper et de préparer l'avenir en la matière.

Stimuler et valoriser les recherches portant sur l'enseignement

Le « **Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain** » récompensera les **travaux originaux, innovants et inédits** portant sur les différentes dimensions de l'enseignement.

Concrètement, **trois prix** seront attribués :

- » **un prix « Bac » d'une valeur de 2 000 euros** pour un travail de fin d'études de premier cycle, en université, en haute école, en école supérieure des arts ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale,
- » **un prix « Master » de 2 000 euros** pour un travail de fin d'études de deuxième cycle, dans tout établissement d'enseignement supérieur également,
- » **et enfin un prix « Doc » de 4 000 euros** récompensant une thèse de doctorat.

Le prix est ouvert à tous les étudiants et doctorants, quelle que soit leur filière ou domaine d'étude (tous les domaines d'études sont admissibles). Les travaux de bachelier et de master devront avoir été sanctionnés par **une note de 16/20 au minimum** pour être éligibles.

Cette première édition couvre **les travaux réalisés durant les années académiques 2017-2018 ou 2018-2019**.

Les membres du jury évalueront les candidatures selon les critères suivants : la thématique abordée et son lien avec l'enseignement supérieur, l'originalité et le caractère novateur et prospectif, le cadre théorique, la rigueur méthodologique et scientifique, ainsi que les retombées potentielles du travail pour l'enseignement supérieur.

Les candidats ont jusqu'au 15 octobre 2019 pour remettre leur candidature. Les résultats seront communiqués début 2020 lors d'une séance publique. Ceux-ci rédigeront également **un article de vulgarisation qui sera publié**. Ce potentiel de vulgarisation est important dans une perspective de stimuler

et de mettre en valeur les travaux scientifiques sur l'enseignement supérieur. Une valorisation dans laquelle les acteurs non institutionnels ont leur rôle à jouer. À ce titre, **Le Soir consacra une partie de ses colonnes aux travaux présentés ainsi qu'à des entretiens avec les lauréats.**

Un jury composé de personnalités reconnues

Suite à l'initiative de **Jean-Pierre Hansen**, président du Conseil d'administration de l'ARES, **Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, a accepté d'assurer la présidence du jury. Elle sera épaulée dans sa tâche par plusieurs personnalités reconnues du monde académique et de la société civile.

Liste des membres du jury

- » Françoise Tulkens, présidente du jury, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et coprésidente de l'Institut de promotion des formations sur l'islam
- » Philippe Busquin, ministre d'État et ancien commissaire européen chargé de la recherche scientifique
- » Étienne Davignon, ministre d'État, ancien vice-président de la Commission européenne et président de l'Institut Egmont
- » Philippe Delfosse, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire ordinaire
- » Béatrice Delvaux, éditorialiste en chef au journal *Le Soir*
- » Thomas Dermine, coordinateur du plan « CATCH »
- » Virginie Dufrasne, administratrice déléguée de Lixon
- » Marc Fiévet, ancien directeur de l'École supérieure des affaires de Namur et membre du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale
- » Caroline Pauwels, rectrice de la *Vrije Universiteit Brussel*
- » Vinciane Pirenne-Delforge, professeure au Collège de France et à l'Université de Liège
- » Sébastien Van Droogenbroeck, vice-recteur à l'enseignement de l'Université Saint-Louis – Bruxelles
- » Julien Nicaise, secrétaire du jury, administrateur de l'ARES

CONTACT

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / romain.poriaux@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**ARES**) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE